RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01045
Numéro SIREN : 848 048 146
Nom ou dénomination : ABK LOVESOL

Ce dépôt a été enregistré le 12/08/2022 sous le numéro de dépôt B2022/034741

Comptes annuels 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexes

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des suretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecarts de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commer		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net	x		
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat			x
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allégements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite		x	
- CICE		x	
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices		x	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU ABK LOVESOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 152 702 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 49 307 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	695	583		1 278
Immobilisations financières	57			57
Total	**752**	**583**		**1 335**
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	296	340		636
Immobilisations financières				
Total	**296**	**340**		**636**
ACTIF NET				**698**

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		583		583
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		**583**		**583**
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 70 530 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	57		57
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	66 105	61 972	4 133
Autres	4 368	4 368	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	**70 530**	**66 340**	**4 190**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 000,00 euros décomposé en 100 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 56 917 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 585	16 585		
Dettes fiscales et sociales	8 430	8 430		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	31 902	1	31 901	
Produits constatés d'avance				
Total	**56 917**	**25 016**	**31 901**	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	31 902			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 31 901 euros.

Charges à payer

	Montant
Taxe d apprentissage CAP	527
Total	**527**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Total			

Autres informations

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2021
prestation	209 512
TOTAL	**209 513**

Tableau des cinq derniers exercices

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social			1 000,00	1 000,00	1 000,00
Nombre d'actions ordinaires			100,00	100,00	100,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)			115 838,15	249 257,44	209 512,51
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions			44 818,88	67 401,81	61 379,54
Impôts sur les bénéfices			7 595,00	13 852,00	11 732,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions			37 159,53	53 318,14	49 307,46
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions			372,24	535,50	496,48
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions			371,60	533,18	493,07
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés			1	1	1
Montant de la masse salariale			20 505,16	36 515,48	31 015,48
Montant des sommes versées en avantages sociaux			8 757,12	14 625,12	10 973,45

Comptes annuels 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Dossier de gestion

Dossier de Gestion

Activité et marge

	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Ventes de marchandises				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Coût d'achat des marchandises				
Marge commerciale				
Production vendue	209 513	100,00	249 257	100,00
Production stockée				
Production immobilisée				
Production de l'exercice	**209 513**	**100,00**	**249 257**	**100,00**
Achats matières et consommables				
Variation de stocks				
Sous-Traitance	13 905	6,64	70 870	28,43
Coût de production	**13 905**	**6,64**	**70 870**	**28,43**
Marge de production	**195 607**	**93,36**	**178 388**	**71,57**
Activité totale de l'exercice	**209 513**	**100,00**	**249 257**	**100,00**
Marge globale	**195 607**	**93,36**	**178 388**	**71,57**

Dossier de Gestion

Capacité d'autofinancement

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net	**49 307**	**53 318**
+ Dotations aux amortissements	340	232
+ Dotations aux provisions		
+ Dotations pour dépréciation des actifs		
- Reprises sur charges calculées		
- Subventions d'investissement inscrites au C/R		
- Prix de cession d'immobilisations (775)		
+ VNC des immobilisations cédées (675)		
= Capacité d'autofinancement	**49 648**	**53 550**

.

	31/12/2021	31/12/2020
Excédent Brut d'Exploitation	**57 578**	**67 402**
+ Transfert de charges	4 029	
+ Autres produits d'exploitation	2	
- Autres charges d'exploitation	2	
+ Quote-part des opérations faites en commun		
+ Produits financiers		
- Charges financières		
+ Produits exceptionnels		
- Charges exceptionnelles	227	
- Participation des salariés		
- Impôts sur les bénéfices	11 732	13 852
= Capacité d'autofinancement	**49 648**	**53 550**

Dossier de Gestion

Ratios

	31/12/2021	31/12/2020	Evolution
CYCLE D'EXPLOITATION	**12 mois**	**12 mois**	
Durée de rotation des stocks (exprimée en jours)	0	0	0
Stock moyen x nombre de jours / Coût d'achat	0 x 12 x 30 / N/A	0 x 12 x 30 / N/A	
Délai de crédit clients (exprimé en jours)	110	82	28
Créances clients x nombre de jours / C.A. TTC	66 105 x 12 x 30 / 215 599	58 742 x 12 x 30 / 257 473	
Délai de crédit fournisseurs (exprimé en jours)	48	8	40
Dettes fournisseurs x nombre de jours / Achats TTC	16 585 x 12 x 30 / 125 212	3 370 x 12 x 30 / 149 955	

Dossier de Gestion

	31/12/2021	31/12/2020	Variation
STRUCTURE FINANCIERE			
(exprimé en %)			
Autonomie financière	168,29	144,92	16,13
Capitaux propres	95 785	76 478	
----------	----------	----------	
Total dettes	56 917	52 772	
Endettement financier	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0	0	
----------	----------	----------	
Capitaux fixes	128 323	94 774	
Solvabilité à court terme	607,64	370,39	64,05
Actif circulant - Stock	152 004 - 0	128 794 - 0	
----------	----------	----------	
Dettes hors emprunt	25 015	34 772	

Dossier de Gestion

Tableau de bord

	31/12/2021	31/12/2020
COMPTE DE RESULTAT		
Activité	**209 513**	**249 257**
Taux de variation (en %)	-15,95	0,00
Marge globale	195 607	178 388
Valeur ajoutée	101 286	119 234
Excédent Brut d'Exploitation	57 578	67 402
Résultat d'exploitation	61 267	67 170
Résultat courant	61 267	67 170
Résultat net	**49 307**	**53 318**
Taux (en %)	23,53	21,39
STRUCTURE FINANCIERE		
Capacité d'autofinancement	49 648	53 550
Fonds de roulement net global	126 989	94 022
Besoin en fonds de roulement	45 458	41 551
Trésorerie	81 531	52 471

Comptes annuels 2021

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01/01/2021	et clos le	31/12/2021	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209–0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SASU ABK LOVESOL	
SIRET 8 4 8 0 4 8 1 4 6 0 0 0 2 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
7 place Gailleton 69002 LYON 02	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Travaux de revêtement des sols et des murs

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf.notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal**

Bénéfice imposable au taux normal : 22 919

Bénéfice imposable à 15 % : 38 120

Déficit : 0

Résultat net de cession, de concession ou de sous–concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long teme imposables à 0%

PV exonérées art. 238 *quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes

Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 *octies* A

Entreprises nouvelles art. 44 *septies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 *sexdecies*

Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies*

Autres dispositifs

Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

Zone de développement prioritaire, art. 44 *sepdecies*

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :** Dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf.notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf.notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPÔT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4

1 – Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258–SD (art. 223–I–1 *quinquies* C), cocher la case

2 – Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258–SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258–SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C–I–2), cocher la case dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose–t–elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid expert

Nom et coordonnées ECF Viseur conventionné Visa : CGA

– du prestataire :

– du comptable : SAS COGELYS

147 GDE RUE ST CLAIR 69300 CALUIRE ET CUIRE *Tél :* 04.37.40.09.27

– du conseil : *Tél :*

– du CGA ou du viseur conventionné : *Tél :*

– N° d'agrément :

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2022

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle–même	a	30 000	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci–dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	30 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					**Total (a à h)**	30 000

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48–1 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L. : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	46 015
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Cegid Group

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** DGFiP **N° 2033-A 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABK LOVESOL — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 7 place Gailleton 69002 LYON 02

Numéro SIRET* 84804814600023

Durée de l'exercice en nombre de mois* 12 — Durée de l'exercice précédent* 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31/12/2021 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	1 277	030 636	641
	Immobilisations financières* (1)		040	57	042	57
		Total I (5)	044	1 334	048 636	698
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052	
	STOCKS Marchandises *		060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	66 105	070	66 105
		Autres* (3)	072	4 368	074	4 368
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	81 530	086	81 530
	Charges constatées d'avance *		092		094	
		Total II	096	152 003	098	152 003
		Total général (I + II)	110	153 338	112 636	152 702

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	45 477
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	49 307
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	95 785
Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	16 585
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :..... 169 31 901)	172	40 331
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	56 917
	Total général (I + II + III)	180	152 702

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	31 901
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	4 133	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	582
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

(2) **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** **DGFiP N° 2033-B 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ABK LOVESOL — Néant ☐*

Exercice N clos le 31/12/2021 (1)

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210	
	Production vendue biens	et livraisons	215		214	
	Production vendue services*	intracommunautaires	217		218	209 512
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,				222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production)				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	4 030
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. **(I)**				232	213 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : – mobilier : 3 209 – immobilier :)				242	108 226
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	992	244	1 718
	Rémunérations du personnel*				250	31 015
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	10 973
	Dotations aux amortissements*				254	340
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	2
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	152 276
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	61 266
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges financières (V)				294	
	Charges exceptionnelles — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI) 300	227
	Charges exceptionnelles — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	11 732
2 – BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	49 307

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312	49 307	314		
Réintégrations — Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316				
Amortissements excédentaires (art. 39–4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318				
Provisions non déductibles*	322				
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)	324	11 732			
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes–cts d'associés 247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC 248	330		
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D) 249	251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Déductions — Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU (44. *octies* A)	987	342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
ZRD (44. *terdecies)*	127	ZRR *(44.quindecies)*	138		
Bassins d'emploi à redynamiser *(art 44 duodecies)*	991	Investissements outre–mer	344		
ZFANG *(44 quaterdecies)*	345	Zone de développement prioritaire (44 *sepdecies*)	993		
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992				
Dont divers — Créance due au report en arrière du déficit	346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990		
Dont divers — Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		
		Déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	61 039	354		
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière :	356				
Déficits antérieurs reportables :*.....dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	61 039	372		

Cegid Group

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature ? ☐
Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation	227			227
TOTAL	227			227
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation				
TOTAL				
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Cegid Group

DGFiP **N° 2033-C 2022**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABK LOVESOL

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	695	472	582	474		476	1 277	
Immobilisations financières		480	57	482		484		486	57	
TOTAL		490	752	492	582	494		496	1 334	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres mmobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	296	562	340	564		566	636
TOTAL		570	296	572	340	574		576	636

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values : Court terme * ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus–values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033–NOT

(1) Ces plus–values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus–values.

Cegid Group

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Frais d'établissement annulés :		
Titres de participation évalués par mis en équivalence :	augmentation de l'écart d'équivalence	
	diminution de l'écart d'équivalence	
Montant des titres exclus du régime des plus-values :	valeur comptable	
	prix de vente	

CHANGEMENT DE METHODE

	Désignation		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
INCORP.	Fonds commercial **TOTAL I**					
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles **TOTAL II**					
CORPORELLES	Terrains					
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre				
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui				
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels					
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport*				
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	695			695
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *				
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours					
CORPORELLES	Avances et acomptes					
CORPORELLES	**TOTAL III**		695			695
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					
FINANCIÈRES	Autres participations					
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés					
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		57			57
FINANCIÈRES	**TOTAL IV**		57			57
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			752			752

Cegid Group

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Amortissements sur frais d'établissement annulés	
Amortissements sur immobilisations transférées en stocks	

CHANGEMENT DE METHODE

		au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	296			296
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations corporelles	296			296
	TOTAL GÉNÉRAL	296			296

Cegid Group

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ABK LOVESOL

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres mmob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen–cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033–B — 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent(1)	982	
Déficits transférés de plein droit (article 209–II–2 du CGI)	982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*			380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG–CRDS	326			
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	6 086
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	16 985
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033–NOT

Cegid Group

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

CHANGEMENT DE METHODE

Nature des provisions	au début de l'exercice A	Correction + B	Correction - C	Total A + B - C
Provisions réglementées				
Provisions pour investissement				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers & pétroliers				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30 %				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL I				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II				
Provisions pour dépréciation				
sur immobilisations - incorporelles				
sur immobilisations - corporelles				
sur immobilisations - titres mis en équivalence				
sur immobilisations - titres de participation				
sur immobilisations - autres immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients				
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2022

Désignation de l'entreprise : SASU ABK LOVESOL — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2021 et clos le : 31/12/2021 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	376	1
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	209 512
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	4 028
TOTAL 1	106	213 540

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	2

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	20 732
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	83 236
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	103 971

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	109 572

V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises

Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330–CVAE–SD pour les multi–établissements et sur les formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329–AC et 1329–DEF).	117	109 572

Cadre réservé au-mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci–dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	213 540
Effectifs au sens de la CVAE	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	

Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	1	160	3	1	//	1	2	//	2	0	2	1
Date de cessation												186			/			/				

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330–CVAE–SD

Cegid Group

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2033-F 2022**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)
N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 **(1)**

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021 N° SIRET 8 4 8 0 4 8 1 4 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABK LOVESOL

ADRESSE (voie) 7 place Gailleton

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON 02

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	**901**		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	**902**	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	**903**	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	**904**	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre **(2)** M Nom patronymique ASARE BEDIAKO Prénom(s) KENNEDY

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 01061980 N° Département 99 Commune ghana Pays GHANA

Adresse : N° 35 Voie Rue Auguste Comte

Code Postal 69002 Commune LYON 02 Pays FRANCE

Titre **(2)** Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032–NOT.

Cegid Group

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS** **DGFiP N° 2033-G 2022**

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 **(1)**

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

N° SIRET 8 4 8 0 4 8 1 4 6 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ABK LOVESOL

ADRESSE (voie) 7 place Gailleton

CODE POSTAL 69002 VILLE LYON 02

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : **N°** | **Voie**

Code Postal | Commune | **Pays**

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033–NOT

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2022)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SASU ABK LOVESOL du 01/01/2021

Adresse 7 place Gailleton 69002 LYON 02 au 31/12/2021

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci–dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** **TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice 2021.. (total col. 9 + total col. 10) ❿		– de l'exercice 2021.. ❿	61 039
– de l'exercice précédent ❿	50	– de l'exercice précédent ❿	67 170

Nom et qualité du signataire
Monsieur ASARE BEDIAKO KENNEDY
Président

À LYON 02 , le 08/03/2022

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

DECISIONS ANNUELLES ORDINAIRES DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin, à seize heures zéro minute,

Monsieur KENNEDY ASARE BEDIAKO, agissant en qualité d'associé unique de la société ABK LOVESOL, a procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
Le président a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice susvisé et établi le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

L'associé unique est en possession des documents suivants :
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion,
- le tableau des résultats financiers,
- le texte des résolutions proposées.

Les points suivants font l'objet des décisions à prendre par l'associé unique :
- Examen du rapport de gestion du président sur les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Il est rappelé, par le président, que les dividendes peuvent être taxés à la source au taux de 12,8 % dans le cas de l'option pour le prélèvement forfaitaire unique de 30%. L'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu peut être maintenue, après abattement de 40 %. Dans ce cas, le président précise que les dividendes pourront être exonérés si le revenu fiscal de référence de l'associé, de l'avant-dernière année, est inférieur à 50.000 € (associé célibataire) ou 75.000 € (en cas d'imposition commune avec le conjoint). En outre, la société versera un dividende amputé de 17,2 % au titre des prélèvements sociaux.

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

KAB

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 49 307,46 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 49 307.46 €

- Affectation d''une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit un bénéfice distribuable de 49 207.46 €

- Une somme de 30 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 300.00 €

- et le solde, soit 19 207.46 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 300,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020	30 000,00	300,00	30 000.00		0,00	0,00
31/12/2019	15 000,00	150,00	15 000.00		0,00	0,00

RAS

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique et sera consigné sur le registre des décisions.

L'associé unique

LAB

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

TEXTE DES DECISIONS ANNUELLES PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

PREMIÈRE DECISION

L'associé unique approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et donne quitus de sa gestion au président.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 49 307,46 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 49 307.46 €
- Affectation d"une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit un bénéfice distribuable de 49 207.46 €
- Une somme de 30 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 300.00 €

- et le solde, soit 19 207.46 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 300,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

K AB

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020	30 000,00	300,00	30 000.00		0,00	0,00
31/12/2019	15 000,00	150,00	15 000.00		0,00	0,00

TROISIÈME DECISION

L'associé unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIÈME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

IK IAB

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

TEXTE DE LA DECISION ANNUELLE D'AFFECTATION DE RESULTAT PRISE PAR L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2022

DEUXIÈME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 49 307,46 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 49 307.46 €
- Affectation d"une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit un bénéfice distribuable de 49 207.46 €
- Une somme de 30 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 300.00 €

- et le solde, soit 19 207.46 €

au compte "Autres réserves"

En conséquence, chaque titre se verra attribuer un dividende de 300,00 €.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 30 septembre 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

KAB

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020	30 000,00	300,00			0,00	0,00
31/12/2019	15 000,00	150,00			0,00	0,00

KAB

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2022

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, le rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2021, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des comptes

Sont reprises ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent :

COMPTE DE RESULTAT Durée	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	Ecart %
Chiffre d'affaires net (hors taxes)	209 513	249 257	-15,95
Coût des achats et charges externes	108 226	130 023	-16,76
VALEUR AJOUTEE	101 286	119 234	-15,05
Impôts, taxes et versements assimilés	1 719	691	148,59
Charges de personnel	41 989	51 141	-17,90
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	57 578	67 402	-14,58
Autres produits	4 031		NS
Dotations aux amortissements et provisions	340	232	46,80
Autres charges	2		377,08
RESULTAT D'EXPLOITATION	**61 267**	**67 170**	-8,79
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	61 267	67 170	-8,79
Résultat exceptionnel	-227		100,00
Impôt sur les bénéfices	11 732	13 852	-15,30
RESULTAT NET COMPTABLE	**49 307**	**53 318**	**-7,52**

JK AB

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 209 513 € contre 249 257 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 15,95 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 152 277 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 340 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est passée de 51 141 € à 41 989 €, soit une diminution de 17,90 %, alors que l'effectif moyen est resté le même, soit 1 personnes.

Le résultat d'exploitation ressort à 61 267 € contre 67 170 € pour l'exercice précédent, marquant une diminution de 8,79 %.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de -227 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 11 732 €.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un résultat bénéficiaire de 49 307 €, représentant 23,53 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Ce résultat se trouve en régression de -7,52 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 53 318 €, soit 21,39 % du chiffre d'affaires.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Le développement du chiffre d'affaires constaté au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés, nous rassurent sur le bien-fondé de notre politique commerciale, que nous poursuivrons pour l'avenir, tout en continuant à veiller au maintien des frais fixes de gestion à leur juste niveau.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier n'est à signaler sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

La société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes font ressortir un bénéfice de 49 307,46 €, qu'il conviendrait d'affecter de la manière suivante :

- Un résultat de 49 307.46 €

- Affectation d"une somme de 100.00 €

au compte de "réserve légale", pour la porter à 10 % du capital social

- Soit un bénéfice distribuable de 49 207.46 €

- Une somme de 30 000.00 €

à la distribution de dividende, soit par action,

un montant de 300.00 €

- et le solde, soit 19 207.46 €

au compte "Autres réserves"

Le dividende par titre s'élèvera ainsi à 300,00 €.

1K AB

Il sera mis en paiement à compter du jour de l'assemblée et au plus tard le 30 septembre 2022, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoires d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je prends acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les exercices précédents, ont été les suivantes :

Date de clôture	Dividendes versés	Montant par titre	Montant éligible à l'abattement de 40 %	Montant non éligible à l'abattement de 40 %	Rappel des dividendes versés hors AGO annuelle	Rappel du montant par titre versé hors AGO annuelle
31/12/2020	30 000,00	300,00	30 000.00		0,00	0,00
31/12/2019	15 000,00	150,00	15 000.00		0,00	0,00

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Le président

1K AB



ABK LOVESOL
société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 place gailleton - LYON 02 (Rhône)
848048146 RCS LYON

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE			
a) Capital social	1 000	1 000	1 000
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	100	100	100
c) Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0
d) Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0
Par conversion d'obligations	0	0	0
Par exercice de droits de souscription	0	0	0
2 - OPERATIONS ET RESULTAT DE L'EXERCICE			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	209 513	249 257	115 838
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	61 380	67 402	44 819
c) Impôt sur les bénéfices	11 732	13 852	7 595
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	49 307	53 318	37 160
f) Résultat distribué	30 000	30 000	15 000
3 - RESULTAT PAR ACTION			
a) Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	496,48	535,50	372,24
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	493,07	533,18	371,60
c) Dividende attribué à chaque action	300,00	300,00	150,00
4 - PERSONNEL			
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	31 015	36 515	20 505
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	10 973	14 625	8 757

K AB

ABK LOVESOL

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 €
Siège social : 7 place gailleton
69002 LYON 02
848 048 146 RCS LYON

LISTE DES DIVIDENDES DISTRIBUES A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Actionnaires/associés	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes distribués en €
Monsieur KENNEDY ASARE BEDIAKO 35 Rue Auguste Comte LYON 02 (Rhône)	100	30 000,00
Total	100	30 000,00

1K AB

LISTE DES DIVIDENDES DISTRIBUES ET MONTANTS DES PRELEVEMENTS VERSES A DES PERSONNES PHYSIQUES A LA SUITE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2022

Actionnaires/Associés Personnes physiques	Titres donnant droit à dividendes	Dividendes distribués	Bases des cotisations sociales sur 10 % du capital	Option PFU (sinon acompte)	Bases des prélèvements sociaux	Montants des prélèvements sociaux	Montant du PFU	Montants nets (déduction faite de tous prélèvements)
Monsieur KENNEDY ASARE BEDIAKO	100	30 000,00		Acompte IR 12, 80 %	30 000,00	5 160,00	3 840,00	21 000,00
Total	100	30 000,00			30 000,00	5 160,00	3 840,00	21 000,00

Rappel : Ces déductions ne concernent que les associés ou actionnaires personnes physiques.
Devise : €